



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21010649

Déposé / Reçu le

18 JAN. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de ^{Gref}Bruxelles

N° d'entreprise : **0459 133 464**

Nom

(en entier) : **MENCH INDUSTRY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **1030 Schaerbeek, Avenue Georges Rodenbach 61**

Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - CHANGEMENT DU SIEGE SOCIAL

Suivant un acte passé devant le Notaire Alexandre PEËRS, à Aalst-Erembodegem, le 23 décembre 2020, en cours d'enregistrement au Bureau d'Enregistrement DENDERMONDE I, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme "MENCH INDUSTRY", ayant son siège social à 1030 Schaerbeek, Avenue Georges Rodenbach 61, RPR 0459.133.464.

Il résulte de la composition de l'assemblée décrite ci avant, que toutes les actions sont ici présentes ou représentées. Il résulte de la composition de l'assemblée décrite ci avant, que toutes les actions sont ici présentes ou représentées. En outre les quatre administrateurs sont présents.

L'assemblée a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution : Changement du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de 1030 Schaerbeek, Avenue Georges Rodenbach 61 à 1830 Machelen, Trawoolaan 1a bus 3.

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier le texte de l'article deux (2) des statuts, notamment pour le mettre en concordance avec la décision précitée.

La première phrase de l'article deux (2) des statuts sera désormais rédigé comme suit :

Le siège social est établi à 1830 Machelen, Trawoolaan 1a bus 3.

VOTE : cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Pouvoirs pour la coordination des statuts, la publication et les arrangements administratifs.

1/ Coordination - Publication :

L'assemblée confère tous pouvoirs au notaire instrumentant pour la coordination des statuts en la publication dans les annexes du moniteur Belge.

2/ Arrangement administratif :

L'assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à Monsieur Jacques Rozenblum, expert-comptable, à 1420 Braine-L'Alleud, Rue du Cuisinier 163, aux fins de d'entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à l'immatriculation de la société, la modification ou annulation des données dans le carrefour Banque pour les entreprises, et l'administration de la T.V.A., ainsi que pour la demande de numéro(s) d'enregistrement et d'approbation.

A cette fin, le mandataire a le pouvoir de signer tous actes, pièces, formulaires et documents.

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORM, DELIVRE AVANT L'ENREGISTREMENT.

Annexés : Expédition de l'acte

Alexandre PEËRS,
Notaire à Aalst-Erembodegem.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2021 - Annexes du Moniteur belge